SND & SNCD
USD FO
Union Syndicale des DOUANES

UNSA Douanes

L'Administrateur supérieur,
Chef de l'ENDLR,

M. Serge Audoynaud

Objet : Situation des Maîtres de chien stagiaires à l'ENDLR

Nos organisations syndicales ont été saisies, tant au niveau local, qu'au niveau national, par des maîtres de chien mécontents des nouvelles dispositions prises à l'école de la Rochelle visant à les obliger à prendre avec eux leur chien dès lors qu'ils choisissent de loger librement à l'extérieur.

Cette interdiction de laisser leur chien la nuit dans les *Boxs* prévus à cet effet est contraire aux règles habituelles de formations cynophiles depuis des dizaines d'années.

Les chiens lorsqu'ils sont en formation sont normalement soumis à des exercices toute la journée, que ce soient des jeux avec la « poupée », ou bien des ordres pour leur apprendre l'obéissance. Ces formations qui font appel au travail et au jeu du chien, contre-indiquent de le ramener au lieu de résidence de l'agent (zone de confort pour lui). Ceci est contre-productif pour lui et sa formation. En dormant dans son *Box*, le sentiment normal de frustration qu'il éprouve en étant séparé de son maître la nuit, lui permet d'être content de le retrouver le matin pour continuer ses exercices.

Cette décision administrative jamais prise depuis le début des formations cynophiles à l'ENBD, est de nature à compromettre la qualité et l'efficacité de celles-ci.
Il est curieux également de constater qu'il y a deux poids deux mesures car, selon qu'on loge librement à l'extérieur, on doit avoir le chien avec soi (si autorisé par les hôtels, Mobil-home etc.), et si on loge dans les résidences de l'Agrenad, le chien dort dans son *Box* prévu à cet effet…
Nous considérons que cette mesure est discriminatoire et constitue une rupture d'égalité entre stagiaires. A ce titre il serait souhaitable que ce principe qui est la règle aux Formations générales, le soit également aux Formations techniques.

Il est important enfin que les chiens en primo affectation, surtout les Bergers allemands dont on ne connaît pas précisément le passé, ni la façon dont ils ont été élevés par leur précédent maître, ne dorment pas en dehors de leur *Box* durant la formation intensive qu'ils suivent à l'ENDLR. Un incident récent a apporté la preuve qu'ils présentent pour certains d'entre eux un danger potentiel pour les agents, et qu'il faut un temps d'observation pour connaître leur caractère et s'assurer de leur docilité. Obliger les Maîtres-de-chien stagiaires à les loger avec eux le soir à l'extérieur, fait courir un

risque plus important à des tiers (famille, voisins etc..), y compris des risques sanitaires pour les chiens (comme la teigne dernièrement).

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons respectueusement d'annuler cette décision et de ré-autoriser tous les stagiaires du centre cynophile à laisser leur chien au chenil la nuit, quand bien même il constitue une nuisance éventuelle pour l'Agrenad la nuit lorsqu'ils aboient.

A cette occasion, il serait judicieux d'ériger un mur anti-bruit à l'arrière des *Boxes* afin de limiter ces nuisances sonores qui, nous n'en doutons pas, est une des véritables raisons qui justifie cette décision administrative.

Veuillez agréer monsieur l'Administrateur supérieur, nos très respectueuses salutations.

Le Secrétaire inter régional USD-FO

Patrice CALMETS

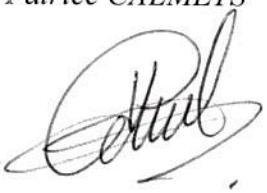

Le Secrétaire régional UNSA-Douanes de l'END LR

Francis Anaya